

La Chronique Syndicale

des producteurs de pommes de terre du Québec

Numéro de convention de la
Postes-publications 41298539

Volume 1, Numéro 1, Printemps 2006

Après une trentaine de mois d'absence, la Chronique syndicale vous revient pour le plus grand bénéfice des producteurs de pommes de terre du Québec. La Chronique syndicale a pour but d'informer les producteurs des affaires touchant leur fédération et l'industrie de la pomme de terre du Québec. Bonne lecture !

*Pierre Chouinard,
président*

CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2006-2007

PERSONNEL

Exécutif

Pierre Chouinard, président
Bas St-Laurent

Réal Brière, vice-président
Mauricie

Éric Dubé, membre de l'exécutif
Gaspésie

Comités

Stéphane Blouin, Croustilles

Yan Kay, Table

Jean-Marie Lafrance, Semences

Jean-Pierre Larouche, Prépelage

Syndicats régionaux

Gilles Drapeau, Côte-du-Sud

Francis Desrochers, Lanaudière

Gilbert St-Germain, Outaouais-Laurentides

Marie-France Gagnon, Centre-du-Québec

Charles Paquet, Québec

Stéphane Maltais, Saguenay-Lac-St-Jean

Monique Plante, St-Jean-Valleyfield

André Audy, Groupe Abitibi-Témiscamingue

Poste

8258 Clément Lalancette,
responsable des activités de
mise en marché
directeur général par intérim

8259 Jinette Lachance,
secrétaire de direction

8448 Denis Pelletier, agr.,
agent de développement et de
commercialisation

8587 Guylaine Lacombe,
commis secrétaire

8753 Martine De Guille,
secrétaire

CROUSTILLES

Old Dutch Foods achète Humpty Dumpty

En 2006-2007, outre Stéphane Blouin, Gabriel Blouin et Steve Cantin formeront le comité transformation en croustilles.

Les producteurs désignés lors des négociations avec les transformateurs sont Pierre Gosselin et Denis Desrochers (Humpty Dumpty), Éric Cantin et Marc Cardinal (Yum Yum) et Martin Goyet et Steve Racz (Frito Lay).

L'acquisition de Humpty Dumpty par Old Dutch Foods constitue un des faits marquants de l'actualité qui aura des répercussions sur ce secteur de l'industrie.

Lors des dernières négociations, les parties avaient signé des conventions de deux ans. Un nouveau cycle débutera à l'automne 2006.



TABLE

Pour 2006-2007, le comité pommes de terre à l'état frais sera formé de Daniel Blais, Éric Dubé, Yan Kay, Michèle Poirier et Pierre Vaillancourt.

Le projet d'organisation de la mise en marché soumis en 2005 n'a pas passé l'examen avec une note de 49 %. Les producteurs présents à Québec le 7 avril ont demandé à leurs représentants de poursuivre en bonifiant le projet original et en trouvant des réponses à tous les cas de figure.

Les inquiétudes quant à l'import-export et la crainte de perdre des débouchés vers la table pour les producteurs des autres catégories n'ont pu rassurer tous et chacun.

Accord pour la promotion

La Fédération est signataire d'une entente conclue avec l'Association des emballeurs et les trois grandes chaînes d'alimentation visant la création d'un fonds de promotion de la pomme de terre.

Un prélevé de deux sous par contenant a permis d'amasser à ce jour plus de 100 000 dollars.

Un projet sera présenté au comité de gestion tripartite pour une éventuelle campagne de promotion dans les grands médias.

Entente avec les chaînes

Un projet caressé de longue date par nos élus a abouti sur du concret en 2005. La mise en place du programme d'inspection de la qualité il y a trois ans a été précurseur à un dialogue constructif avec Métro, Sobeys et Loblaws.

Ce dialogue s'est conclu par une entente de mise en marché avec

Métro qui portent notamment sur l'approvisionnement en produits du Québec, la qualité, le respect des conventions de mise en marché et l'échange d'information.

Avec Sobeys, les échanges vont bon train. Avec Loblaws, les discussions se poursuivent mais le siège social est maintenant situé à Toronto, ce qui complique un peu la tâche de la Fédération.

PRÉPELAGE

Convention avec l'ATLF

En plus de Jean-Pierre Larouche, le comité de transformation en prépelage aura comme membres Réal Brière et Charles Paquet.

Selon la situation sur les marchés, producteurs et transformateurs sont tour à tour tentés de prendre des risques pour le marché ouvert ou pour signer des ententes d'approvisionnement.

Après une année favorable aux transformateurs en 2005, l'année 2006 joue en faveur des producteurs.

Actuellement, des tiraillements internes à l'ATLF, à cause de la position particulière de Michel St-Arneault, retarde la résolution du litige.

Même si la convention 2006 n'est toujours pas réglée avec l'ATLF, ses membres doivent obligatoirement signer des contrats avec les producteurs. La convention de 2005 (incluant les prix) continue de s'appliquer. Advenant une hausse de prix, ces derniers s'appliqueront automatiquement et de façon rétroactive aux contrats pour la récolte 2006.

Peut-être que la réduction des superficies qui pointe à l'horizon,

contribuera à l'avancement de ce dossier. Des discussions avec les représentants néo-brunswickois aboutiront éventuellement sur un rapport de force accru pour les producteurs du Québec.

Importations illicites de pommes de terre en vrac

Comme un juge tristement célèbre le disait, les lois et les règlements sont faits pour être violés. Plusieurs dans l'industrie se spécialisent à contourner les règlements pour se procurer clandestinement des pommes de terre à bon marché.

C'est à l'Agence canadienne d'inspections des aliments (ACIA) que revient le mandat de faire appliquer le règlement sur les fruits et légumes frais duquel découle le transport interprovincial de pommes de terre en vrac. La nuit et les fins de semaine, quand les employés de l'état sont en congé, une activité trépidante se déroule sur les routes du Québec. La Fédération travaille activement pour faire dérailler l'«Express de minuit» des contrebandiers.

Les pommes de terre livrées à des usines de transformation avec des certificats de semence préoccupent également nos dirigeants.

En plus de l'ACIA, les représentants des producteurs du Nouveau-Brunswick se sont sentis interpellés par nos récriminations et contribue activement à la résolution de ce fléau pour notre industrie.

SEMENCES

Certification dans la semence

Pour la prochaine année, les élus sur le comité sont Ginette Cardinal, Jean-Marie Lafrance, Nicolas Paillat et Julien Rivard.



Lors de la dernière assemblée générale annuelle, le comité a reçu le mandat de bonifier le projet de certification. Néanmoins, le comité continuera à positionner solidement la catégorie partout en Amérique.

Nos leaders veulent développer une image de marque forte. Les efforts ont porté sur le développement de matériel promotionnel professionnel traduit dans les deux langues officielles, une pochette corporative, un kiosque et un bottin entièrement repensé, entièrement redessiné. De plus, le secteur devrait voir apparaître son site WEB en 2006.

GÉNÉRAL

Contribution au Plan conjoint

Les délégués à la dernière assemblée générale annuelle ont exprimé leur confiance dans la Fédération en maintenant la contribution de dix dollars par hectare pour le financement de l'organisation.

Direction générale

C'est Clément Lalancette, responsable des activités de mise en marché, qui assume la direction générale par intérim depuis le départ de Marie Bouillé en février. Cette dernière a fait le saut dans l'arène politique et se présentera à l'investiture du parti québécois dans le comté d'Iberville.

SALUBRITÉ À LA FERME

La Fédération participe activement depuis 2003 à l'élaboration des manuels pour le futur Programme de salubrité à la ferme au sein du Conseil canadien de l'horticulture.

Le projet tire à sa fin et déjà les manuels sont disponibles en français et en anglais. Un projet facilitant l'implantation à la ferme et dans les

postes d'emballage débutera bientôt, notamment par un programme de formation des conseillers des clubs.

Ce n'est pas trop tôt car déjà Loblaw a demandé à ses fournisseurs de mettre en place le programme pour la récolte de 2006.

Il est bon de rappeler que lors de la dernière Assemblée générale annuelle du Conseil canadien de l'horticulture, le Québec a fait la promotion d'une résolution demandant le recouvrement des coûts reliés au programme de salubrité.

UNITED

UNITED ou quand l'industrie se concerta

Après la débâcle des prix en 2003 et 2004, les producteurs de l'Idaho ont réalisé qu'il fallait absolument réduire les superficies en culture après avoir analysé la situation sous tous ses angles.

Cependant, agir seul ne donnerait pas les résultats escomptés. Il fallait donc convaincre les partenaires des autres états et provinces d'embarquer dans la danse. C'est ainsi qu'est né UNITED of America dans un premier temps, puis UNITED of Canada par la suite.

L'initiative qui visait d'abord le marché frais a soulevé tellement d'enthousiasme dans le milieu que même le Potato Marketing Association of North America (PMANA) s'est joint au mouvement.

Pourquoi les superficies doivent-elle diminuer ?

Un déséquilibre structurel à cause de la stagnation de la demande par rapport aux rendements qui s'accroissent au rythme de 3,7 % par

année depuis les 40 dernières années obligera les producteurs à réduire les superficies en culture pour soutenir les prix.

La consommation de pommes de terre risque même de diminuer au cours des prochaines années à cause des changements démographiques (population qui vieillit, immigration, prêt-à-manger, etc.) et des habitudes alimentaires.

Les conditions climatiques de 2005 n'ont pas favorisé les rendements mais rien n'indique que 2006 sera semblable et une hausse des rendements pourrait avoir un effet désastreux sur les marchés.

Pour cela, les instigateurs du projet recommandent fortement à tous les producteurs de l'Amérique du Nord de réduire le niveau des ensemencements.

La Fédération a adhéré à UNITED Canada et endosse une réduction de 5 % des superficies en culture cette année.

PESTICIDES

Homologation mineure des pesticides

Depuis trois ans, l'Agence de réglementation sur la lutte antiparasitaire (ARLA) veut faciliter l'homologation de pesticides afin notamment d'accroître la compétitivité du secteur horticole canadien. Comme la demande excède l'offre dans ce domaine, l'ARLA doit établir des priorités.

La Fédération participe ainsi à l'établissement de ses priorités en matière de pesticides à la disposition des producteurs de pommes de terre du Québec.



NÉMATODE À KYSTE

À la suite de la découverte de nématodes à kyste en Idaho, le Canada et le Mexique ont fermé leur frontière à l'importation de pommes de terre de cet État. Le Japon est allé encore plus loin en fermant sa frontière à l'ensemble des États-Unis.

Pour l'instant, les pommes de terre peuvent circuler librement d'un état à l'autre. D'autres solanacées, telles la tomate et l'aubergine, sont des plantes hôtes du nématode à kyste. Il sera intéressant de voir les réactions d'autres états comme la Californie qui ont une production maraîchère importante.

CONGRÈS MONDIAL

Ironie du sort, c'est dans la contrée du nématode à kyste qu'aura lieu le 6^e Congrès mondial de la pomme de terre, du 20 au 26 août 2006 à Boise, Idaho. Pour l'occasion, la Fédération déléguera des représentants. Un kiosque promouvant la semence du Québec est prévu.

SÉCURITÉ DU REVENU

PCSRA

Tel qu'il a été rapporté dans le discours sur le budget fédéral, le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole en serait sur ses derniers milles.

Une aide accrue de 1,5 milliard de dollars dont 755 millions pour les céréales et oléagineux devra compenser pour l'inefficacité du programme. Cinq cents millions de dollars seront octroyés pour assurer la transition vers un nouveau programme qui répondra davantage au besoin des agriculteurs canadiens.

Étrangement, ce programme, dont le niveau d'intervention est directement lié aux fluctuations de marges, a malgré tout bien répondu dans le secteur de la pomme de terre au Québec. Quand on se rappelle les prix de 2001, 2002, 2003 et 2004, on comprend pourquoi!

Coût de production

L'enquête sur les coûts de production prendra fin en juillet. Le nouveau modèle permettra de mieux représenter la ferme à dimension humaine avec l'abaissement de 40 à 30 hectares la superficie minimale des entreprises enquêtées. De plus, aucune entreprise de plus de 300 hectares n'a participé à l'enquête en établissant les liens entre apparentés.

ASRA

On ne fera pas de surprise à personne en disant que l'ASRA n'aura pas à intervenir cette année. Avec un déficit du fonds d'assurance de plus de 15 millions de dollars, c'est plutôt la cotisation de 249 dollars par hectare de pommes de terre entreposées qui en a renversé plusieurs. Déjà, les producteurs et les gouvernements combleront 7,2 millions de dollars à même la cotisation 2005. À ce rythme, le déficit se transformera rapidement en excédent. Il faut aussi noter qu'il n'y a pas de cotisation à payer pour les pommes de terre vendues avant le 1^{er} novembre. L'objectif de la Fédération est d'en venir à stabiliser le niveau des cotisations. Depuis l'avènement du régime en 1978, les producteurs ont investi annuellement 192 dollars par hectare.

Frais d'emballage

L'Association des emballeurs a demandé la révision des frais d'emballage. La réalisation de ce projet devrait faciliter l'application

de la convention de mise en marché et sera également fort utile pour l'application du programme ASRA. Tout reste cependant à négocier avec l'AEPTQ.

Programme d'avances printanières

Les entreprises ont jusqu'au 16 juin pour soumettre une demande d'avance printanière pouvant totaliser 50 000 \$ à 0 % d'intérêt. Les intéressés peuvent communiquer avec le service de comptabilité horticole au 450 679-0540 poste 8467. Certaines conditions s'appliquent, dont celle de détenir un certificat d'assurance récolte et d'être en règle avec la Fédération et le Plan conjoint.

Le service de comptabilité horticole

Poste	
8424	Suzanne Richer, adjointe administrative
8466	Carole Boissonneault, commis comptable principale
8467	Michèle Lachapelle, commis comptable

La Chronique Syndicale

Rédaction
Denis Pelletier

Révision
Clément Lalancette
Pierre Chouinard

Graphisme et mise en page
Martine De Guille

Impression
CRS Impression

Réalisation
FPPTQ
555, boul. Roland-Therrien, bur. 375
Longueuil (Québec) J4H 4E7
Tél : 450 679-0530 Fax : 450 679-5595
Courriel : fpptq@upa.qc.ca

Mai 2006



